

8992/21

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 02 juin 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 02 juin 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du conseil
d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie
et de travail pour les Pays-Bas**

E15797



**Bruxelles, le 26 mai 2021
(OR. en)**

8992/21

**SOC 304
EMPL 219**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour les Pays-Bas

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision portant nomination d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour les Pays-Bas. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une future session du Conseil.

Projet de
DÉCISION DU CONSEIL

du
portant nomination d'un suppléant

du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et
de travail pour les Pays-Bas

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant
la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)¹, et
notamment son article 4,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et par
les organisations de travailleurs et d'employeurs,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019², du 8 juillet 2019³, du 25 juin 2019⁴ et du
16 septembre 2019⁵, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil
d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de
travail pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) L'organisation syndicale CES a présenté une candidature pour un siège à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

² JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

³ JO C 232 du 10.7.2019, p. 3.

⁴ JO C 216 du 27.6.2019, p. 1.

⁵ JO C 314 du 18.9.2019, p. 2.

Article premier

Est nommée suppléante du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 31 mars 2023:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Membres	Suppléants
Pays-Bas		M ^{me} Lottie Van KELLE

Article 2

Le Conseil procède ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision est publiée, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président